

PRIX DE L'ABONNEMENT  
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et GOMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 19 août 1845.

REVUE DE LA SEMAINE.

C'est en vain que vous aurez créé un gouvernement constitutionnel, c'est-à-dire un gouvernement de discussion et de responsabilité, dans lequel rien ne dépendra de la volonté d'un seul, où tout dans les lois sera réglé par trois pouvoirs sur l'accord desquels la politique du pays est invariablement basée; c'est en vain que vous aurez refusé aux individus des prérogatives attachées aux fonctions. Il y aura, malgré vous, en dehors de la constitution, des hommes irresponsables, sans autorité réelle dans l'administration, qui parcourront les départements, écouteront des harangues politiques, se permettront d'imprimer un discours empreint de vérité, et auront, en effet, assez d'autorité pour amener la destitution d'une administration dont la franchise aura déplu.

Qu'ils soient sortis du 18 brumaire, des fourgons de l'invasion, ou d'une barricade, les princes veulent faire de la représentation et trôner; ils se croient tous appelés à jouer le rôle de Louis XIV: c'est surtout la mode aujourd'hui. Quand les princes de la famille impériale avaient entendu de la part d'une autorité locale l'expression d'un sentiment ou d'un désir, ils répondaient: « Je transmettrai vos sentiments ou vos désirs à l'empereur. » Quand le comte d'Artois avait écouté une harangue, il disait: « Je porterai vos vœux aux pieds du roi mon frère. » Napoléon cependant se disait empereur par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, et Louis XVIII se croyait roi de droit divin. Nous pensions qu'après la révolution populaire de 1830 un magistrat sorti de l'élection pourrait exprimer avec quelque franchise les besoins du pays: c'était une erreur. Un prince qui pour le moment n'est rien dans l'Etat discute l'opportunité d'un discours comme un adversaire à la tribune et gourmande comme un souverain mécontent. A qui la faute? A la bourgeoisie vaniteuse, qui, toujours désireuse de se frotter à ceux qui portent le nom de prince, ne sait pas conserver ce que le peuple a conquis, permet qu'on sorte trop souvent de la constitution, qu'on se crée des positions qu'elle n'a pas faites, qu'on se fasse des rôles d'apparat et extra-légaux.

Raisonnons froidement, comme il convient à la liberté calme et sans passion. M. le duc de Nemours a dit au maire du Mans: « Je suis venu recueillir des sympathies », à peu près comme Charles X avait dit à la garde nationale de Paris: « Je suis venu recevoir des hommages et non des conseils. » Supposons que le maire, restant dans les termes de la constitution, eût répondu: Des sympathies, Monsieur le duc, nous ne demandons pas mieux que de les accorder; mais des hommes raisonnables attendent qu'on les mérite personnellement par ses actes. Vous êtes pair de France, et c'est là un grand honneur à votre âge. Vous serez peut-être un jour régent, vous ne le désirez pas, vous espérez que votre père vivra assez pour voir votre neveu lui succéder; mais si vous êtes

appelé à être le chef transitoire de l'Etat, vos actions pourront seules vous gagner les sympathies de la France. Jusque là, Monsieur le duc, trouvez bon que nous nous abstenions. Nous ignorons ce que M. le duc de Nemours eût répondu à ces paroles complètement justifiées par nos lois, et qui pouvaient être dites sans que personne eût réellement, constitutionnellement, le droit de s'en plaindre.

Ces idées ont été bien comprises par le conseil municipal et par la garde nationale du Mans, qui sont allés complimenter le maire sur sa conduite après sa destitution. Ce ne sont donc pas ses seules pensées que le maire avait exprimées, c'étaient celles de la population qui l'avait nommé. On peut se consoler de déplaire au pouvoir quand les citoyens vous donnent de pareilles marques de sympathie.

Ces témoignages donnés à un homme frappé de destitution pour avoir dit quelques vérités au duc de Nemours devraient faire sentir enfin le ridicule de ces promenades princières; ils devraient faire comprendre que les populations ne sont pas dans ces petits groupes de fonctionnaires, courtisans par habitude, jouant l'enthousiasme par calcul, s'échauffant à froid, et essayant de dissimuler leur petit nombre en multipliant leurs cris. On trouvera encore des sots qui élèveront des arcs de triomphe afin d'y passer avec les princes, par vanité, des hommes qui, s'estimant à leur juste valeur, détèleront les chevaux d'une voiture pour la traîner. Ces manifestations surannées, bonnes pour les princes absolus, ne nous ramèneront pas à l'époque à laquelle elles appartiennent. Dans ce temps de liberté, princes, ministres, administrateurs se jugent au creuset de l'opinion publique. Après tant de déceptions, la France ne peut plus se passionner pour des hommes, mais seulement pour des principes. Ceux qui voudront conquérir son estime sérieuse, raisonnée, connaissent la route qu'ils ont à parcourir; qu'ils y marchent s'ils veulent.

Une ordonnance en date du 10 août prescrit les élections des gardes nationales dans tous les départements de la France autres que celui de la Seine où elles sont déjà faites. Les termes de l'ordonnance sont conformes à la loi, précis comme elle; nulle exception n'y est prononcée. En face de la loi qui établit le droit, en face de l'ordonnance qui fixe l'époque à laquelle le droit doit être exercé, l'autorité voudra-t-elle sortir de l'illégalité dans laquelle la ville de Lyon est maintenue malgré elle depuis un certain nombre d'années? Pouvons-nous espérer de rentrer enfin dans le droit commun, de n'être plus mis hors la loi par un odieux arbitraire? Nous rendra-t-on les armes que la constitution nous donne pour défendre les libertés publiques?

Nous ne l'espérons pas. Dans presque toutes les grandes villes les gardes nationales ont été dissoutes et maintenues dans la désorganisation malgré la loi; on laisse tomber sans bruit celles que la dissolution n'a pas frappées; on retire les fusils sous de futiles prétextes. Le pouvoir a tant de confiance dans les citoyens qu'il redoute de les voir réunis en corps, les armes à la main.

Jamais on ne s'est joué des institutions avec plus de tranquillité; jamais on n'afficha un oubli plus complet de leurs prescriptions. Dans tous les discours d'ouverture prononcés devant les chambres, nous apprenons que la tranquillité règne en France. Cette tranquillité n'est donc que celle du désarmement, de la peur? c'est donc une fiction? Toujours, dans ces discours d'apparat, on parle du règne des lois: mensonge! Les lois ne règnent pas quand le pouvoir les viole lui-même. On s'étend avec complaisance sur le développement de nos institutions: mensonge encore! Les institutions ne se peuvent développer quand le pouvoir les étouffe.

Vous avez peut-être cru que le pouvoir était fait pour les citoyens: erreur! Le pouvoir est au-dessus de la loi; il est le maître, le souverain. Il ne réorganisera les gardes nationales que lorsque dans un danger il en attendra quelque service personnel; mais relever pour la sécurité du pays, pour la défense de la liberté, cette grande institution qui pourrait opposer un million d'hommes aux ennemis, jamais!

Le nouveau pouvoir débute en Espagne par une illégalité, en proclamant la majorité de la reine avant l'âge fixé par la constitution, en s'attribuant un droit qui n'appartenait qu'aux cortès constituantes. En révolution, le triomphe permet beaucoup, mais il ne justifie que ce qui est sage et utile. Sous ce double rapport l'acte du ministère Lopez sera un jour, quand la saine raison aura pris la place de l'ardeur fiévreuse qui accompagne toujours les luttes des partis, sévèrement jugé. On se demandera s'il n'était pas déjà assez ridicule de confier les rênes d'un état à une jeune fille de quatorze ans, sans devancer encore cette époque. On comprendra qu'après tant de déchirements, après avoir traversé tant d'orages, il fallait à la tête de l'administration d'un grand peuple quelqu'un de plus ferme qu'un enfant. Dans les monarchies constitutionnelles, la royauté n'est qu'un symbole sans doute; mais ce symbole n'est respecté qu'à la condition de garantir la liberté de tous les citoyens. Après la révolution qui vient de s'accomplir, le pouvoir extra-légal qu'elle constitue aura-t-il pour but le maintien, la consécration de cette liberté? On ne peut raisonnablement l'espérer.

Un des premiers actes d'Isabelle ayant atteint une majorité fictive, sanctionnée par les cortès, sera de rappeler Christine et l'entourage qui a perdu cette femme. La régente bannie par une révolution rentrera par un acte de la volonté royale, et, en supposant qu'instruite par le passé, elle comprenne la nécessité d'oublier, qui peut répondre que cette nuée de courtisans, d'ambitieux avides qui reviendront sur ses pas, sente comme elle le besoin de ne pas se livrer à de cruelles réactions, à de sanglantes vengeances? Qui peut dire où ne se laissera pas entraîner cette restauration d'un nouveau genre, quelles atteintes n'aura pas à subir la liberté? Qui peut savoir quel pacte lie Christine aux chefs de la conspiration depuis si long-temps ourdie, qui a éclaté

FEUILLETON DU CENSEUR DU 20 AOUT.

UN POÈTE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Suite et fin.)

— Allez donc, dit Catalan, dont la voix était étrangement railleuse; allez, je suis bien aise de savoir si vous êtes aussi heureux en amour qu'en poésie.

Si la nuit n'eût pas été aussi sombre, Catalan aurait vu Sarrazin pâlir, et pourtant rien dans sa voix n'avait trahi la terrible émotion qu'il avait éprouvée en reconnaissant l'époux de Sylvie. Il sentit que la moindre hésitation la perdrait, et il avança résolument vers la maison voisine. Il attendit un moment; Catalan était toujours là, immobile, et aucun bruit ne se faisait entendre au bout de la rue. Ah! si le galet avait pu passer!... Il se résigna enfin et frappa lentement trois coups dans sa main. Par un prodige inouï, une fenêtre faiblement éclairée s'ouvrit, et une échelle de bois fut jetée. Au hasard, Sarrazin s'élança et monta rapidement; mais, arrivé au balcon, une femme se trouva devant lui et poussa un cri d'effroi en disant:

— Ce n'est pas lui!  
— Silence, au nom du ciel! reprit Sarrazin à voix basse et en sautant dans la chambre; puis, se retournant vers la fenêtre, il se pencha pour retirer l'échelle et jeta un regard dans la rue. Catalan n'y était plus. Pourvu qu'il n'ait pas entendu ce cri! murmura-t-il; puis il referma la fenêtre et vint tomber sur un fauteuil, sans songer à la maîtresse du logis, qui s'était réfugiée, tremblante de surprise et d'épouvante, à l'autre bout de la chambre.

Maître enfin de son émotion, il jeta un regard autour de lui, et voyant une jeune femme qui, pâle d'effroi, était tombée à genoux, il se leva vivement, et, ôtant son chapeau, il s'inclina respectueusement:

— Pardon, madame, pardon de m'être introduit chez vous d'une façon si discursive. Croyez qu'il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût autrement.

— Mais, monsieur, demanda la jeune femme à qui ce ton d'exquise politesse rendait un peu de courage, comment êtes-vous ici?

— Ma foi, madame, je n'en sais rien moi-même; mais vous trouverez peut-être une excuse dans ce que je vais vous dire. Non seulement ma vie était en jeu, mais celle d'une autre personne... Vous comprenez, madame.

— Je crois que oui, monsieur, reprit la jeune femme encore plus rassurée; mais on vous avait donc indiqué le signal?

— Je ne savais rien. Forcé de laisser planer des soupçons sur une personne innocente, ou de compromettre une inconnue, je n'ai point hésité. J'ai donné un signal dont je me suis quelquefois servi, et cette fenêtre

s'était ouverte. J'ai béni le hasard sans m'inquiéter des suites; mais si je croyais que vous pussiez en souffrir, dussé-je donner ma vie pour expier ma faute, je n'hésiterais pas.

— Non, monsieur, dit la jeune femme, qui avait quitté son attitude craintive; j'espère que je ne porterai pas la peine de votre imprudence, et que nul ne saura...

— Et si maintenant... il arrivait?

— Lui?... il est trop tard, il ne viendra pas, reprit-elle avec mélancolie; et pourtant c'était un rendez-vous à la veille d'une séparation peut-être éternelle.

Sarrazin écoutait avec intérêt la voix douce et harmonieuse de la jeune femme. Il admirait un front pur, plein de candeur et d'innocence, et il regrettait presque que les apparences fussent là pour démentir l'expression de ce beau visage.

— Maintenant, monsieur, dit l'inconnue, vous me paraissez être un homme d'honneur, et je suis heureuse d'avoir pu vous sauver d'un péril; mais je serais désolée que vous eussiez de moi une opinion fâcheuse. Celui que j'attendais n'est pas... ce que vous pourriez croire; c'est un frère!

— Un frère!

— Oui, monsieur. Maintenant il est parti; je puis parler de lui. Compromis dans de mauvaises affaires politiques, il se cachait depuis un mois dans Paris, ne demeurant jamais deux jours dans le même endroit. Mon oncle m'avait défendu de le voir, sous peine d'être déshéritée, et la nuit il venait ici, comme vous y êtes venu. Au point du jour, je le faisais sortir par le jardin que les domestiques ouvraient de très-bonne heure. Il a dû partir hier; mais il m'avait dit cependant qu'il éprouverait peut-être un retard, et qu'alors il viendrait me dire un dernier adieu. Il n'est pas venu, il est donc hors d'attente, et je vous ai sauvé, monsieur; me voici heureuse et consolée.

Sarrazin écoutait avec ravissement la belle jeune fille si dévouée. C'était une pierre précieuse bien rare dans ce siècle corrompu. Aussi oublia-t-il promptement les dangers qu'il avait courus, et sa belle maîtresse et son mari jaloux. Au bout d'une heure, une gracieuse et enfantine intimité s'était établie entre les deux jeunes gens. Emma de Bérande avait raconté toute sa vie si innocente, pendant laquelle elle n'avait eu qu'une douleur, la mort de sa mère, et elle savait le nom du poète qu'elle avait recueilli.

Lorsque le jour parut, ils trouvèrent que la nuit avait été bien courte. Emma fit sortir Sarrazin par le jardin. En le quittant, elle était rêveuse.

— Ne vous reverrai-je plus? dit Sarrazin tristement.

— Le sais-je! murmura-t-elle en rougissant.

— Ah! Emma, si je vous avais connue plus tôt, que de folies vous m'auriez épargnées! et si vous le vouliez encore, comme mon cœur se purifierait au contact de votre noble cœur!

— Monsieur Sarrazin, dit timidement la jeune fille, mon oncle M. de Bérande reçoit beaucoup de monde, et il accueille avec joie tous les poètes.

— Oh! merci! murmura Sarrazin en baisant respectueusement une toute petite main qu'on n'osa pas retirer.

Le lendemain il s'était fait présenter chez M. de Bérande, il avait revu Emma, et, mieux à même de la juger, il avait senti s'éveiller en lui une de ces nobles passions, ardentes, dévouées et pures comme les femmes qui en sont l'objet. Pendant cette première visite, il profita d'un moment où plusieurs personnes entraient dans le salon pour s'approcher de la jeune fille et lui demander tout bas:

— Avez-vous eu des nouvelles de votre frère?

— Oui, il est hors de danger, répondit-elle en levant sur lui des yeux brillants de la joie la plus pure.

— Vous le voyez, une bonne action ne reste pas sans récompense.

Emma sourit, et ce sourire plein de grâce et de naïveté semblait dire: J'en attends une plus douce encore.

Le lendemain matin, Sarrazin était dans son appartement, à l'hôtel du prince de Conti. L'absence de son maître lui laissait tout le temps de songer à ses amours. Il profitait amplement de la permission et bâtitait de fort jolis châteaux en Espagne, dont lui et Emma étaient les heureux héros. Parfois pourtant son front s'assombrissait: il songeait à cette chaîne pesante qu'il ne pouvait rompre; mais bientôt il se secouait brusquement ces pensées tristes pour en caresser d'autres: aimer et être aimé, que chercher au-delà?

Depuis trois jours, hélas! il n'avait pas eu la plus petite pensée pour la belle Sylvie Catalan. D'ailleurs, rassuré sur l'issue d'une intrigue qu'il voulait rompre, croyant avoir détruit les soupçons de l'hidalgo, il ne voyait rien dans l'avenir qui dût l'inquiéter.

Il passa donc la journée plongé dans les plus douces extases. Le soir, il alla chez M. de Bérande, qui l'y avait invité la veille: c'était un de ses jours de grande réception. Sarrazin brilla dans cette soirée. On lui demanda la lecture de quelqu'un de ses ouvrages inédits; il y consentit avec grâce, et comme toutes ses odes étaient amoureuses, elles se trouvaient merveilleusement de circonstance. Et puis, en lisant ses vers, sa voix avait des inflexions si tendres, si passionnées, qu'il aurait ému le plus insensible. Aussi fut-il récompensé par un beau et doux regard d'Emma, qui valut mille fois pour lui tous les applaudissements des oisifs du salon.

Il sortit de chez M. de Bérande plus heureux, plus amoureux que jamais. Il marchait légèrement, la tête haute, comme tout homme aimé. Il jeta à la brise du soir des vers délicieux que son amour lui inspirait, et il arriva chez lui ayant le souvenir et le nom d'Emma dans son cœur et sur ses lèvres.

En entrant dans sa chambre, il s'arrêta fort surpris à l'aspect d'une table de deux couverts chargée de mets exquis. Près de la cheminée, un

sur tant de points, qui a marché avec tant de rapidité? Des grades élevés récompensent aujourd'hui des services que l'on a déjà secrètement payés. Pour satisfaire à tous, ne grèvera-t-on pas le trésor déjà si obéré? Ne sera-t-on pas forcé de dilapider pour ne pas mécontenter des dévouements tarifés? Tout cela est à craindre, et probablement tout cela sera. Les restaurations glissent toutes sur la même pente.

Les prochaines élections vont se faire sous l'influence des vainqueurs; toutefois les esprits ne sont pas tous aveuglés; le plus grand nombre des villes s'est levé au nom de la constitution de 1837 menacée par la révolution triomphante; quelques localités enverront des hommes indépendants, attachés aux institutions conquises au prix de longs efforts. Si ces députés protestaient du haut de la tribune contre le pouvoir arbitraire que s'arrogent aujourd'hui le ministère Lopez, leurs voix ne pourraient-elles souffler encore l'insurrection, soulever quelques provinces et faire renaître la guerre civile?

Tout cela est possible, et mieux, tout cela est probable; les commotions en Espagne ne sont donc pas encore finies, et il faut s'attendre à voir ce malheureux pays livré à de nouveaux déchirements.

## Paris, le 17 août 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On nous a assuré aujourd'hui que la seconde partie du voyage de M. le duc de Nemours n'aurait pas lieu. On sait que, d'après l'itinéraire projeté et publié, le prince devait, à sa rentrée du camp de Bretagne, prendre quelques jours de repos à Paris et se remettre ensuite en route pour le camp de Lyon. L'insuccès de sa tournée dans les provinces de l'Ouest n'est pas encourageant, et l'on dit le jeune prince très-dégoûté des ovations à froid qu'il lui faut subir. Il s'agirait donc, lorsque M. le duc de Nemours rentrera à Paris, de le mettre entre les mains des médecins qui le trouveraient très-malade et lui prescriraient un repos absolu de plusieurs semaines.

— Depuis plusieurs jours, on s'entretient beaucoup de démêlés qui auraient eu lieu entre les forces françaises et les forces anglaises qui se trouvent en présence dans les parages de l'Océanie. On va même jusqu'à dire que les bâtiments des deux nations auraient fait feu l'un sur l'autre. Nous ne comprenons pas que le ministre, qui doit savoir ce qui s'est passé, ne prenne pas la peine d'apprendre au public ce qu'il sait. Les nouvelles qui circulent ont jeté l'inquiétude dans beaucoup de familles qui ont de leurs membres dans l'Océanie et qui sont justement impatientes de savoir ce qu'il faut croire ou rejeter des bruits qui courent et que le silence du gouvernement permet encore d'exagérer.

— M. le duc de Crussol vient d'être nommé député par le collège de Bourbonne-les-Bains, en remplacement de M. Athanase Renard, démissionnaire. C'est la médiocrité de sa fortune qui avait forcé M. Athanase Renard de renoncer aux charges de la députation. C'est sa qualité de grand propriétaire qui a fait préférer M. le duc de Crussol à ses trois concurrents. Le collège de Bourbonne-les-Bains ne compte guère plus de cent cinquante électeurs, et quand on a, comme M. de Crussol, une fortune déjà acquise de deux à trois cent mille livres de rente avec des espérances encore plus brillantes, il faudrait être l'homme le plus maladroit du monde pour ne pas savoir se procurer les soixante-quinze ou quatre-vingts voix nécessaires pour vous donner la majorité.

M. Athanase Renard était un homme honnête, qui votait quelquefois avec l'opposition, et qui commençait à s'indigner très-sérieusement du despotisme de la corruption qu'il voyait imposer à la France. M. le duc de Crussol votera toujours avec le ministère, et ne trouvera jamais qu'on corrompe trop.

— On annonce la publication prochaine d'une lettre politique adressée par M. Arago à lord Brougham, au sujet de son dernier discours dans le parlement anglais sur les affaires de l'Irlande. On dit que ce document est de nature à faire sensation non seulement en France, mais encore au-delà du détroit. Nous attendrons avec impatience l'œuvre de M. Arago, dont la voix est restée silencieuse pendant toute la session dernière, bien que le pays aime

à l'entendre au Palais-Bourbon comme à l'Observatoire ou à l'Académie des sciences.

— On annonce que M. le ministre de l'agriculture et du commerce est de retour à Paris, et que sa santé s'est fort bien trouvée du séjour qu'il vient de faire aux eaux.

— Le ministère a fait enregistrer dans le *Moniteur* et dans les autres journaux officiels ou ministériels la mort du *Journal de l'Eure*. On dirait vraiment qu'il a remporté une grande victoire parce qu'un pauvre journal de département qui avait 750 abonnés, c'est-à-dire à peu près le double des abonnés de la feuille préfectorale en concurrence de laquelle il se publiait, n'a pu vivre, privé qu'il avait été par la cour royale de Rouen des sept à huit mille francs de produits très-légitimes que lui donnait autrefois la publication des annonces judiciaires. Du reste, pour un cabinet qui, comme le nôtre, est peu habitué aux grandes victoires, peut-être la mort du *Journal de l'Eure* est-elle un événement qui mérite toute la joie qu'il en témoigne et tout l'orgueil qu'il lui a inspiré.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 17 août 1843.

La bourse a commencé avec apparence de baisse. Avant l'ouverture, la rente a été offerte à 81 25 et 22 1/2, et le premier cours du parquet a été 81 25.

Aussitôt après l'ouverture, on a coté 81 30, puis la rente est tombée avec une extrême lenteur à 81 15.

A l'approche de la clôture, la rente s'est un peu relevée, et elle est restée offerte à 81 25 au parquet et dans la coulisse.

Cinq pour cent . . . . .	122 75	Trois pour cent belge . . . . .	» »
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »	Banque belge . . . . .	775 »
Quatre pour cent . . . . .	104 75	Caisse Lafitte . . . . .	1105 »
Trois pour cent . . . . .	81 20	— — — — —	» »
Actions de la Banque . . . . .	3280 »		
Obligations de Paris . . . . .	1520 »		
Rentes de Naples . . . . .	107 »	Paris à Rouen . . . . .	681 25
Etats Romains . . . . .	105 7/8	Paris à Orléans . . . . .	666 25
Dette active d'Espagne . . . . .	27 3/4	Rouen au Havre . . . . .	530 »
Cinq pour cent belge . . . . .	105 7/8	Strasbourg à Bâle . . . . .	» »

Par le steamer *Liverpool*, qui a mouillé le 13 à Falmouth avec les dépêches de la Péninsule, on apprend que le vaisseau le *Malabar* est arrivé le 7 à Lisbonne avec le général Espartero, Van Halen et leur suite.

La demande de communiquer et de débarquer a été immédiatement adressée au gouvernement portugais, mais il n'avait pas encore répondu le lendemain à cette requête. Si elle est repoussée, on assure que le général Espartero fera voile pour l'Angleterre sur le vaisseau anglais le *Formidable*, qui est mouillé dans le Tage. Le général Concha, cousin d'Espartero, était à Cadix au départ du *Liverpool*, qui amène à son bord don Manuel Martinio, apportant des dépêches de l'ex-régent.

La duchesse de la Victoire ainsi que sa nièce, accompagnée du brigadier d'Angel Garcia de Loigorry, est arrivée à Bayonne le 13 août à deux heures du matin. Elle est repartie dans la soirée du lendemain, pour aller rejoindre son mari, dont quelques lettres de Paris annoncent déjà l'arrivée à Londres.

Les journaux ministériels ont rendu compte en termes très-pompeux de la réception qui a été faite au duc de Nemours dans la ville de Saumur.

« Nous tenons de témoins oculaires, dit le *Journal du Loiret*, que les fêtes de Saumur n'ont offert qu'un très-mince éclat. La tournée annoncée par tous les journaux, et qui devait renouveler les splendeurs du tournoi d'Églinton, s'est bornée à une simple cavalcade comme on en peut voir au cirque de Franconi.

Quant au prince, il a été accueilli avec une froideur marquée. Aucun *vivat* n'a été poussé sur son passage, et c'est à peine si la foule a répondu aux saluts qu'il lui adressait.

Ainsi, le prince n'a réussi ni à Caen, ni au Mans, ni à Angers, ni à Saumur, ni à Nantes.

Quel début pour un futur régent !

On lit dans le *Progrès de Mâcon* :

« Une mesure dont nous nous rendons difficilement compte vient de porter l'étonnement et d'exciter une pénible émotion dans notre ville. Il avait été convenu précédemment dans la commission administrative du collège, présidée par M. le préfet, que M. de Lamartine et M. de Lacretelle devaient ajouter à la solennité de la distribution des prix en prenant la parole devant la jeunesse, et qu'ils constateraient les premiers résultats obtenus d'une manière

satisfaisante dans un établissement auquel ils ont consacré tant de veilles et de travaux, et auquel M. de Lamartine a, pour ainsi dire, attaché son nom. Tous les journaux de la localité, prévenus de ce fait, l'avaient annoncé long-temps à l'avance, et un grand nombre d'étrangers étaient venus à Mâcon pour avoir l'occasion d'entendre un historien célèbre et un illustre orateur.

C'est donc avec la plus grande stupeur que tout-à-coup, la veille de la solennité, le bruit se répandit que tout venait d'être changé; qu'une nouvelle réunion inopinée de la commission administrative avait été convoquée par M. le recteur de l'académie, arrivé depuis peu dans notre ville, et que, d'après certain article du règlement, le mutisme le plus complet avait été imposé non seulement à M. de Lamartine, mais encore à M. de Lacretelle, pour faire entendre à ses concitoyens une voix que tout le monde aime et vénère. Il paraît que cet article du règlement n'existait pas l'année dernière, ou du moins qu'on ne l'avait pas encore découvert, car dans la même circonstance M. de Lamartine et M. de Lacretelle avaient parlé, et on se rappelle encore les touchantes paroles de M. de Lacretelle, qui avait dit aux élèves :

« L'opinion se perd en conjectures sur un fait aussi singulier. On dit que, par une ombreuse susceptibilité, le gouvernement, trouvant la ville de Mâcon trop sonore depuis quelque temps, a empêché M. le recteur d'empêcher à tout prix M. de Lamartine de parler, et que, dans la crainte de laisser voir que la mesure était toute personnelle, on avait eu soin de ranger M. de Lacretelle sous la même loi d'interdiction. On dit encore que cet ordre ne saurait venir que du ministre dirigeant; car M. Villemain, ministre de l'instruction publique, est ami de nos deux illustres concitoyens, et certainement un simple recteur d'académie n'aurait pas osé prendre sur lui de mettre à l'écart deux hommes aussi considérables, tous deux membres de l'Académie française. On aura pu craindre aussi qu'un autre membre de l'Institut ne s'adjoignît à eux, M. Mathieu, député de l'opposition, qui était précisément ces jours derniers à Mâcon. Tout cela, dit-on, était bien capable d'effrayer un pouvoir aveuglé par le dépit que lui a causé le retentissement du banquet de Mâcon. »

Mardi dernier, 15 août, 74<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Napoléon, un grand nombre de vieux soldats, revêtus de leur glorieux uniforme se sont rendus aux Invalides et à la colonne Vendôme pour y rendre un pieux hommage à la mémoire de l'empereur.

On assure que l'insuccès de l'incroyable affaire du chemin de fer de Paris à Meaux, si justement rejeté par la chambre, n'a pas découragé les spéculateurs, et qu'ils comptent encore sur la bonne volonté de M. Teste pour faire autoriser ce chemin par ordonnance royale, bien qu'il ne s'agisse point d'un embranchement et que le tracé ait beaucoup plus de 30,000 mètres de longueur.

La coalition des commissionnaires-chargeurs, dont nous avons signalé l'existence dans les numéros du *Censeur* du 25 février et du 21 mars 1842, vient, après être restée pendant près d'une année dans l'inaction, de se reconstituer. Cette fois-ci ce n'est pas pour organiser le monopole des transports des marchandises sur les routes du nord et du midi de la France, mais seulement sur celles du nord.

Les commissionnaires coalisés en 1842 ne purent s'entendre parce qu'ils avaient tous conservé leurs individualités, et qu'en conséquence ils étaient divisés d'intérêts quoique unis par l'action. Aussi qu'en résulta-t-il? que plusieurs d'entre eux, desservant les mêmes routes par des moyens occultes, décidaient les clients à leur donner la préférence, et par ce fait la concurrence n'en existait pas moins. Aussi, pour rendre la nouvelle coalition durable, les commissionnaires-chargeurs qui ont des fourgons transportant de Lyon à Paris viennent, par une convention, de décider que généralement tous les coalisés n'agiraient qu'en vue du bénéfice de la coalition, et qu'à cet effet il serait tenu compte par commissionnaire qui devrait charger tel jour du produit des objets expédiés, sauf à indemniser celui-ci de tant pour cent pour l'importance des marchandises qu'il aura procurées à la compagnie. De cette manière toute concurrence se trouvera éteinte, et les coalisés pourront obliger le commerce à subir les conséquences de leurs exigences, ce qui déjà s'exécute, car le prix de transport sur cette voie a déjà en huit jours augmenté de 9 à 18 francs.

Deux maisons de Lyon avaient refusé de faire partie de la

homme se chauffait en lui tournant le dos.

— Qu'est cela? dit Sarrasin, qui ne refusait jamais un bon repas, mais qui, dans ce moment, se sentait peu de dispositions pour la gastronomie.

— Ah! c'est vous, beau poète? vous vous faites bien attendre, dit l'étranger en se retournant.

Sarrazin tressaillit malgré lui: c'était Catalan.

— Arrivez donc, continua celui-ci. Imaginez-vous, mon cher, que ma femme est partie aujourd'hui pour aller voir sa mère; craignant l'ennui d'un souper seul avec moi-même, il m'a pris fantaisie de le faire apporter chez vous. Nous souperons ensemble, qu'en dites-vous?

— Mais vous avez très-bien fait, dit Sarrazin d'un air contraint. Seulement je crains de faire peu d'honneur à votre souper.

— Bah! bah! comme on dit, l'appétit vient en mangeant. A table, car voilà deux heures que je vous attends.

— Je suis à vous... le temps de prendre un vêtement plus commode... — Oh! ne souchez pas; j'ai dit à votre valet d'aller se coucher, nous serons plus libres. Attendez donc, que je vous vide.

Sarrazin répondit avec assez de gaucherie d'abord aux prévenances de Catalan. Sa présence le contrariait, et il était peu disposé à faire une orgie à froid, que l'absence du monde, du bruit et de l'éclat des lumières rendait inexcusable. Cependant il avait été assez lié avec Catalan pour que celui-ci pût se permettre d'agir ainsi sans façon; d'un autre côté, la cordialité de ses manières prouvait que ses soupçons, s'il en avait eu, étaient complètement dissipés. Sarrazin se remit assez promptement de son premier malaise. On prit place à table; une bouteille de champagne fut débouchée, et une assez franche gaité anima ces deux visages si différents d'expression.

— Hein! dit Catalan à son convive, si ma femme savait que je me console aussi facilement de son absence?

— Bah! dit Sarrazin en riant, garçon et amoureux, je pourrais trouver cela abominable; marié, j'en ferais tout autant que vous.

— Marié... mais vous l'êtes.

— En puissance de femme, veux-je dire.

— Ainsi, vous croyez qu'on peut toujours...

— Prendre le temps comme il vient et profiter des circonstances quand elles sont favorables. D'ailleurs, si les femmes n'ont pas mérité la veille qu'on les oublie, elles le méritent le lendemain.

— Oui, n'est-ce pas? reprit Catalan avec un rire forcé, elles prennent assez souvent l'initiative... Buvez donc, beau poète... A vos amours!

— Merci de votre bon souhait! reprit le poète en vidant son verre.

— Heureux mortel! reprit Catalan, savez-vous que votre belle de l'autre soir est ravissante!

Sarrazin pâlit en se rappelant comment il avait compromis sa douce et ravissante Emma. Il y avait encore du bon dans son âme, et puis il était

cette fois réellement amoureux. Il tendit son verre d'une main tremblante :

— Oui, ravissante, en effet... Versez donc, Catalan... votre vin est excellent.

— Eh! pardieu! vous avez été doublement heureux, car si un mari, plus jaloux que moi, vous eût aperçu... vous dirigeant... à minuit... vers sa porte... il aurait pu ne pas attendre les explications... N'est-ce pas, que je pouvais supposer bien des choses?

— Quelle folie! balbutia Sarrazin qui sentait sa tête s'allourdir étrangement.

— Oui... d'après certains bruits, j'aurais pu croire...

— Quoi donc? demanda Sarrazin qui pâlisait et qui éprouvait une sorte d'engourdissement contre lequel il se raidissait vainement.

— Rien... rien... C'était bien M<sup>lle</sup> de Bérande que vous alliez voir... c'était bien vous qu'elle attendait... Emma de Bérande est bien votre maîtresse.

— Par la gorge, vous mentez! s'écria Sarrazin en essayant de se lever. Mais il retomba immobile, comme cloué sur son siège.

— Ce n'est pas vrai... ce n'est pas vrai! répéta-t-il d'une voix étouffée, elle ne m'attendait pas!

— Qui donc l'attendait? dit Catalan d'une voix terrible et en se levant violemment.

Sarrazin le regarda d'un air stupide et ne répondit pas.

— Fous que nous sommes! reprit Catalan en se rasseyant. Buvez.

— Non, non, dit Sarrazin avec effort; je souffre... je souffre horriblement. Il me semble que des chaînes de fer me tiennent là... j'étouffe!

Alors Catalan, écartant les bouteilles vides qui étaient devant lui, appuya ses deux coudes sur la table. Ses deux mains encadrèrent sa figure brune, dont l'expression en ce moment était féroce; puis, regardant le malheureux Sarrazin, qui avait toujours les yeux fixés sur lui, comme s'il eût été sous la puissance d'une horrible fascination, il lui dit d'une voix sourde, pleine de haine et de fureur concentrées :

— Tu souffres, dis-tu?... oh! pas encore autant que je le voudrais!... pas autant que j'ai souffert, moi!... Tu ne sais pas tout ce que j'ai dévoré de tortures quand je t'ai vu près de ta femme, la poursuivre sans repos ni trêve, l'entourer de séductions et de pièges! J'ai lutté; mais tu étais adroit, tu me frappais dans l'ombre, et, quand je levais le bras pour punir, je n'atteignais que le vide, je ne frappais que des fantômes.

Sarrazin voulut parler, mais sa gorge était serrée comme si une main puissante l'eût étranglé. Un feu inconnu brûlait sa poitrine. Il resta immobile, les yeux hagards et fixes.

— Alors, continua Catalan, elle est devenue ta complice? Vous étiez deux pour me tromper; comment n'aurais-je pas succombé?... Je vis le billet que tu lui donnas chez Scarron; je ne pus le saisir ce billet, mais j'en avais deviné le contenu. Je feignais de m'éloigner, et cette nuit-là, je

la passai au seuil de ma porte. Le lendemain, je veillai encore... Oh! j'eus un moment de joie profonde... je crus que j'allais te tuer... Mais tu payas d'audace... Toi, infâme! tu me désignas Emma de Bérande comme ta maîtresse, tu montas à sa fenêtre, et je connus la vérité en l'entendant dire :

« Ce n'est pas lui! » Non... car c'était son frère qu'elle attendait.

Sarrazin s'agita sur sa chaise.

— Maintenant, continua Catalan avec un rire infernal, je suis vengé! Ta complice fait pénitence dans les cachots d'un couvent, dont les grilles ne s'ouvriront jamais plus devant elle! Et toi, ne t'y trompe pas, cette prostration de toutes tes forces, cet accablement qui engourdit tes membres, ces souffrances que tu ne peux même me dire et que je vois avec délices, elles sont mortelles! Toi, le protégé, l'ami du prince de Conti, tu meurs empoisonné!

Sarrazin laissa échapper un cri rauque et sourd; ses yeux se remplirent de sang. Par un dernier effort, ses pieds repoussèrent la table qui fut renversée, il se dressa, et ses mains crispées s'étendirent vers Catalan comme pour le déchirer; mais celui-ci se tenait loin de ses atteintes, et Sarrazin tomba sur le parquet, se débattant sous les dernières douleurs.

Un moment la parole lui revint.

— Emma!... cria-t-il avec désespoir, Emma!... Adieu!...

D'un bond Catalan fut près de lui.

— Emma, dis-tu? Emma! tu l'aimerais!... Ah! si je m'étais trompé!

— Si ma femme était innocente!

Les bras de Sarrazin s'étaient raidis, mais il ne voulut pas mourir sans vengeance.

— Tout est vrai, murmura-t-il: ta femme m'attendait.

— Meurs donc! dit Catalan avec rage, et il le poussa du pied.

Quelques minutes après, Sarrazin ne souffrait plus; il était immobile. Catalan se rapprocha et se baissa vers lui. Il posa la main sur le cœur de sa victime, et, sûr qu'elle n'existait plus, il la saisit, la porta sur son lit et s'éloigna.

Le lendemain matin, on trouva Sarrazin mort. La table renversée, les débris du souper, les bouteilles vides et brisées firent supposer une overdose dont les excès avaient été mortels.

Périsson fit quelques vers de regret et d'adieu.

Voiture fit une épigramme.

Emma de Bérande, un mois après, épousa un vieil ami de son oncle. Elle était bien pâle et bien triste le jour de ses noces. Un invité ayant prononcé le nom de Sarrazin, elle sortit précipitamment du salon et courut s'enfermer dans son appartement. Elle allait pleurer et prier pour le beau poète qu'elle avait aimé.

Heureux pourtant l'homme qui emporte en mourant un éloge de son ami, une satire de son rival et une larme de sa maîtresse!

M<sup>lle</sup> CLÉMENTINE LALIRE.

coalition de 1842, et en ceci nous les en avons félicités, et avec nous tout le commerce. De guerre lasse, elles ont consenti à en faire partie.

Vis-à-vis de faits semblables, l'autorité, si vigilante à sévir contre les ouvriers qui se réunissent pour demander une augmentation de salaire, réprimera-t-elle aussi les coalitions qui font obstacle à la liberté du commerce et à son essor, lequel doit être favorisé par le moyen de l'association générale, et non être embarrassé par de petites combinaisons de coterie? (Communiqué.)

## Cour d'assises du Rhône.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZEY.

Séance du 18 août.

Extorsion de signature accompagnée de menaces et de violences envers un notaire.

Le crime audacieux dont l'accusé vient aujourd'hui rendre compte à la justice semblerait indiquer comme auteur un homme énergique et vigoureux, et cependant l'individu qui vient prendre place devant le jury a l'air chétif, faible, et même il est infirme : il lui manque deux doigts à la main gauche. Son costume est celui d'un paysan aisé.

Aux questions qui lui sont adressées par M. le président il répond se nommer Jean-Marie Bicorner, âgé de 32 ans, cultivateur, né et domicilié à Vaugneray (Rhône).

L'acte d'accusation dont le greffier donne lecture est ainsi conçu : « Jean-Marie Bicorner est fils d'un honnête cultivateur de Vaugneray. Il possédait naguères plusieurs immeubles qui n'étaient pas sans importance. Pendant plusieurs années il a vécu dans une certaine aisance, mais il finit par faire de mauvaises affaires, et après avoir grevé ses propriétés d'hypothèques, il fut obligé de les vendre. Il vint alors avec sa femme s'établir à Lyon, où il exerça la profession de cabaretier-logeur. Cette industrie ne lui fut pas favorable, car, au commencement de 1843, il se vit contraint de fermer son cabaret et de ramener sa femme à Vaugneray. Toutefois, cette dernière fut seule à résider d'une manière fixe dans la commune. Quant à Bicorner, poursuivi par de nombreux créanciers, il allait sans cesse de Vaugneray à Lyon et de Lyon à Vaugneray, cherchant tous les moyens possibles de se procurer de l'argent. Une partie notable de ses dettes résultait de trois emprunts s'élevant ensemble à cinq mille francs qu'il avait contractés dans l'étude de M<sup>e</sup> Defille, notaire à Vaugneray; aussi avait-il de fréquents pourparlers avec cet officier public.

Le samedi 30 avril, Bicorner vint le trouver, montrant tous les signes d'une vive satisfaction. Il lui raconta qu'une tante, nommée la veuve Rampon, qui habitait, disait-il, la montagne de Vaugneray, sur les limites de la commune de Courzieu, devait lui compter six mille francs qui serviraient à rembourser les trois emprunts dont il a été parlé. Le sieur Defille prit donc jour avec l'accusé, et ils convinrent que le samedi suivant, 6 mai dernier, ils iraient ensemble chez la veuve Rampon.

Bicorner fut exact à l'heure indiquée, et engagea le sieur Defille à emporter les actes constatant les emprunts, du papier et de l'encre. Celui-ci, ne se défiant de rien, y consentit, et tous deux se mirent en route vers une heure de l'après-midi.

Chemin faisant, Bicorner fit observer au sieur Defille qu'il ne voulait pas traverser le village de Vaugneray, dans la crainte d'être vu par le sieur Gay, parent de sa tante. Ce dernier pourrait croire, ajoutait-il, qu'il allait chez la femme Rampon pour la déterminer à faire quelque disposition testamentaire.

Sous différents prétextes, l'accusé eut soin également d'éviter tous les chemins où il aurait pu rencontrer du monde. Il prit constamment des sentiers escarpés, et se déroba ainsi le plus possible à tous les regards. Son langage, pendant la route, avait pour but d'effrayer le sieur Defille. Ainsi, en passant à côté d'une maison habitée, l'accusé disait : « Dans cette maison, il y a vingt ans, un assassinat a été commis, et le coupable n'a jamais pu être découvert. » Ce récit était une fable inventée par lui. Plus loin, il s'écriait : « Voici un endroit où je ne voudrais pas passer pendant la nuit avec de l'argent. »

Le sieur Defille répétait souvent : « Où est donc la maison de la femme Rampon? — Tout près d'ici répondait Bicorner, » et, désignant devant lui un bois ou une colline, il ajoutait qu'elle se trouvait derrière. Enfin, arrivé dans un endroit nommé les Gravets, lieu désert, entouré de pins, et à une distance assez grande de toute habitation, il s'arrêta en annonçant au sieur Defille qu'au bas de la colline se trouvait la demeure de la femme Rampon. Il se mit alors à appeler à grands cris : « Pierre! Pierre! » ajoutant : « Il pleut; je présume qu'on nous apportera un parapluie. » Néanmoins, personne n'ayant répondu, il fit encore quelques pas, ainsi que le sieur Defille. Mais bientôt il se jette sur ce dernier en lui disant : « C'est à vous que j'en veux ! Vous m'avez prêté de l'argent, vous m'avez ruiné vous et M. Bourgeois; je n'ai plus rien, je n'ai qu'une mort à faire ! » Alors, tirant de sa poche un pistolet, il ajouta : « Si vous ne me rendez pas les obligations que vous avez sur vous, si vous ne signez pas les billets que je vous présente, je n'ai, dis-je, qu'une mort à faire, et je vais vous tuer. »

Le sieur Defille voulut faire quelques observations; mais Bicorner le menaça de l'attacher à un arbre, en lui disant qu'il attendait de Courzieu deux hommes pour l'aider. En même temps il regardait de tous côtés et appelait de toutes ses forces.

Le sieur Defille comprit qu'il n'y avait pas moyen de résister. « Laissez-moi la vie, dit-il à Bicorner, et je vais faire ce que vous désirez. » Cependant, l'accusé ayant cessé de le tenir au collet, il essaya de prendre la fuite; mais ce fut une tentative inutile : la frayeur avait glacé ses membres. A peine eut-il fait quelques pas qu'il tomba à terre. Bicorner courut aussitôt sur lui, le menaçant de le tuer s'il ne signait pas. En prononçant ces mots il lui mit le pistolet sur la gorge.

Le sieur Defille ne résista plus et fit tout ce que voulut Bicorner. Celui-ci sortit de sa poche une promesse de huit cents francs, faite d'avance; le sieur Defille mit au bas : « J'approuve », et signa. L'accusé lui fit écrire ensuite un bon pour la somme de cinq cents francs. Le notaire avait commencé à dater de Vaugneray; Bicorner lui fit mettre : « Lyon, le 18 juillet 1842 », et l'obligea à signer.

Cela ne suffisait pas à l'auteur de cet odieux guet-apens. Le sieur Defille avait apporté trois actes constatant trois emprunts faits par Bicorner : le premier, le 25 avril 1841, d'un sieur Deltorme, pour une somme de mille deux cents francs; le second, le 25 novembre 1841, des mariés Guilleton et de la demoiselle Levet, pour une somme de trois mille francs; le troisième, le 2 juillet 1842, de la veuve Chapuis, pour une somme de huit cents francs. Bicorner exigea que ces trois actes lui fussent remis, et qu'apparavant le sieur Defille écrivit au bas de chacun d'eux : « Reçu de Bicorner le montant de l'obligation. DEFILLE. » Alors seulement il lui permit de s'en aller, lui recommandant toutefois le plus grand silence s'il ne voulait pas attirer sur lui quelque malheur.

Le sieur Defille, à peine échappé des mains de l'accusé, cou-

rut chez le maire de Vaugneray et lui raconta le crime odieux dont il venait d'être victime. Par suite de cette dénonciation, Bicorner ne tarda pas à être arrêté à Lyon. Il était porteur de l'une des obligations et du bon de cinq cents francs; mais il avait déchiré la promesse de huit cents francs. Quant aux deux autres obligations, elles furent remises quelques jours après entre les mains de la justice par une personne à laquelle il les avait confiées.

Bicorner a nié d'abord avec impudence tous les faits qui lui sont reprochés; mais, plus tard, il a fini par comprendre qu'il lui était impossible de persister dans ce système de mensonges, et il a fait l'aveu de son crime.

M. le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé. Il lui rappelle succinctement tous les faits énoncés dans l'acte d'accusation, et à chaque question Bicorner, qui devant le juge d'instruction a été fort explicite et a fait des aveux complets, ne répond que ces mots : « Je ne me rappelle pas. »

Ne pouvant obtenir d'autre réponse, M. le président donne lecture de l'interrogatoire qu'il a subi pendant l'information.

Après quelques exhortations de M. le président et de M<sup>e</sup> Côte, son défenseur, l'accusé finit cependant par avouer les faits qui lui sont imputés; toutefois, il soutient n'avoir exercé aucune violence à l'égard de M. Defille.

D. Mais vous l'avez menacé de le tuer en lui mettant le pistolet sous la gorge. — R. C'était pour lui faire peur : le pistolet n'était pas chargé.

D. N'avez-vous pas déclaré qu'un individu vous avait engagé à commettre ce crime? — R. Oui. C'est un nommé Lardellier, agent de remplacements militaires. Il m'a indiqué la manière de m'y prendre, en me disant : « Le notaire n'est pas bien fort; agrafe-lui tes papiers, tu en viendras facilement à bout. »

M. le président : Messieurs les jurés, comme vous le pensez bien, la justice, après de pareilles déclarations, n'est pas restée inactive à l'égard de Lardellier : il a été arrêté et interrogé; mais rien n'étant venu justifier les déclarations de l'accusé, on a dû le remettre en liberté. Il avait toutefois été assigné comme témoin, mais depuis quelque temps il a disparu de Vaugneray, et on ne sait ce qu'il est devenu.

On passe à l'audition des témoins.

M. Defille, notaire à Vaugneray, est entendu. Il raconte d'une voix émue les faits tels qu'ils sont reproduits dans l'acte d'accusation. Au milieu de son récit, ce témoin est saisi d'une espèce de tremblement qui le force à s'interrompre. L'huissier lui approche une chaise, et, une fois assis, il continue sa déposition.

M. le président au témoin : Après avoir signé les billets qu'il vous avait présentés, il vous a laissé aller?

Le témoin : Oui; il me dit même qu'il voulait que nous fussions bons amis, et il me fit promettre de lui donner un bon déjeuner le jeudi suivant. (Hilarité générale.)

D. Ne vous fit-il pas aussi promettre de ne pas parler de la scène qui venait d'avoir lieu? — R. Oui; je crois même que je le jurai, mais je ne me suis pas cru engagé.

D. Vous a-t-il mis le pistolet sur la gorge? — R. Oui, à plusieurs reprises, et je craignais fort qu'après m'avoir fait signer il ne me tuât.

D. Une lutte s'est-elle engagée entre vous et Bicorner? — R. Non, parce que, comme il me dit que deux hommes étaient là tout près pour l'assister, j'eus peur d'être assassiné.

D. Il vous a fait signer deux billets tout préparés, l'un de 500 et l'autre de 800 francs? — R. Oui.

M. le président à l'accusé : Qui est-ce qui avait écrit ces deux billets?

L'accusé : Je ne peux pas vous le dire. C'est Lardellier qui me les avait remis.

Arnaud (Pierre), cultivateur à Vaugneray, dépose que M. Defille lui a fait connaître les faits qui venaient de se passer.

M. le président au témoin : Que vous a-t-il dit?

Le témoin : Oh! peu de chose; il m'a dit qu'il venait d'être assassiné dans un bois. (On rit.)

M. Benevent, maire de Vaugneray, a dressé procès-verbal des faits que lui a racontés M. Defille; il ne sait pas autre chose. Interrogé sur les antécédents de Bicorner, il déclare qu'il appartient à une famille honorable, et que, tant qu'il est resté dans la commune, il s'est bien comporté.

Deux autres témoins, les sieurs Villard (Claude) et Guinand (Benoît), sont encore entendus. Ces deux témoins ont été soupçonnés d'avoir comploté et voulu mettre le crime à exécution avec Bicorner. Le jour de l'événement, ils ont bu toute la matinée avec lui, puis ils ont été vus dans les environs du lieu où a été commis l'attentat. Interrogés sur ses circonstances, ils déclarent n'avoir connu le crime que le lendemain.

M. l'avocat-général Vincent de Saint-Bonnet prend la parole et soutient l'accusation. Après avoir retracé tous les faits du procès, il s'élève avec force contre les circonstances atténuantes, qui, dit-il, ne sauraient se rencontrer dans la cause. Il insiste vivement pour qu'un crime aussi odieux soit puni sévèrement.

M<sup>e</sup> Côte, en présence de l'évidence des faits, ne pouvait espérer un acquittement. Tous les efforts du défenseur ont tendu à obtenir du jury un verdict qui permit aux magistrats de modérer la peine; sur ce point, ses efforts ont été couronnés de succès. MM. les jurés, en déclarant l'accusé coupable, ont prononcé l'admission de circonstances atténuantes.

La cour a condamné Bicorner à cinq ans de réclusion sans exposition.

### Etat des causes qui seront appelées aux assises du Rhône du 3<sup>e</sup> trimestre de 1843.

(Suite et fin.)

Vendredi 25 août. — Piot (François) : vol domestique commis dans une maison habitée et à l'aide d'effraction intérieure. Défenseur, M<sup>e</sup> Tabouret.

Rossat (Claude) : coups et blessures volontaires ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel de plus de vingt jours, avec préméditation et de guet à-pens, ou complicité. Défenseur, M<sup>e</sup> Mouillaud.

Samedi 26. — Sautel (Etienne-David) : faux et concussion. Défenseur, M<sup>e</sup> Pine-Desgranges.

Lundi 28. — Rebout (Charles) : coups ou blessures volontaires ayant occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours. Défenseur, M<sup>e</sup> Ponchon.

Lamolière (Pierre) : faux et usage fait sciemment de pièces fausses en écritures de commerce. Défenseur, M<sup>e</sup> Lablatinière.

Mardi 29. — Brun (Philibert) : quatre faux en écritures authentiques et publiques, et un faux en écritures privées. Défenseur, M<sup>e</sup> Roë.

Brillon (Jean-Baptiste) : faux témoignage.

Brillon (Jean-Baptiste) et Dutet (Antoine) : faux en écritures authentiques et publiques.

Mercredi 30. — Viallon (Joseph) : meurtre. Défenseur, M<sup>e</sup> Jules Côte.

## Chronique.

LYON.

M. Péricaud, bibliothécaire de la ville, a été nommé président annuel de la Société littéraire.

— Depuis l'installation du camp, les promeneurs du Jardin-des-Plantes et des Tilleuls de Bellecour sont privés de musique militaire.

— L'exposition des fleurs, arbustes et légumes aura lieu au Jardin-des-Plantes les 22, 23 et 24 septembre prochain, après quoi des médailles d'encouragement seront distribuées en séance solennelle.

— Mardi dernier, un enfant qui se baignait dans le Rhône, aux environs du pont de l'Hôtel-Dieu, a soudain disparu sous les flots sans qu'aucun secours ait pu lui être porté. Quelques heures après, sa mère, ne le voyant pas revenir, est venue l'appeler au bord du fleuve, et, l'ayant long-temps attendu en vain, n'a pu être ramenée que fort tard chez elle par les témoins de cette scène déchirante.

— La mairie de Lyon publie l'arrêté suivant, relatif à l'élection d'un membre du conseil municipal de Lyon, en remplacement de M. Chinard, démissionnaire :

« La réunion des électeurs municipaux de la section de l'ancienne-Ville aura lieu dans la salle Henri IV, à l'Hôtel de-Ville, le 26 août, présent mois. Les opérations commenceront à neuf heures du matin.

« La durée des fonctions du conseiller à élire ne sera que de trois ans.

« Les cartes électorales seront remises, contre récépissé, aux domiciles indiqués, sur les listes publiées les 2<sup>e</sup> février et 18 mars derniers. Les cartes de MM. les électeurs absents ou qui auraient changé de domicile seront déposées à la mairie, bureau des élections, où elles leur seront délivrées, également sur récépissé, jusqu'au jour fixé pour l'élection. Cette délivrance aura lieu tous les jours non fériés de dix heures du matin à trois heures du soir.

— Un de nos compatriotes qui habite à Tempore écrit de cette ville que dans l'Inde on attribue généralement le changement de la température à l'influence de la comète qui a paru dans ce pays le 5 mars, et dont la queue sillonnait la moitié du ciel. Habituellement dans ce pays la chaleur est aussi forte la nuit que le jour; cette année les nuits de mai ont été froides et les jours pluvieux, ce qui n'arrive jamais en temps ordinaire, car il ne pleut que pendant les moissons.

### DÉPARTEMENTS.

La chambre des mises en accusation de la cour royale de Lyon vient de renvoyer aux assises de l'Ain du mois de décembre l'affaire du nommé Bonneville, accusé d'assassinat commis sur la personne du nommé Joseph Héritier à Pougny.

— Deux graves accidents ont attristé mardi dernier la fête patronale de Terre-Noire (Loire).

En tirant des boîtes, le feu s'est communiqué à une meule de blé voisine de la maison du directeur de la compagnie des fonderies et forges. Atteint par un grand vent, ce feu menaçait cette maison. Les pompes de l'établissement ont arrêté l'incendie avec peine; mais au moment où tout paraissait terminé, le chariot qui véhiculait l'eau a versé et a écrasé un ouvrier père de famille.

— Dimanche et lundi prochains, il y aura de grandes fêtes à Rive-de-Gier, courses à cheval et grande joute sur le bassin du canal. Déjà de nombreux jeunes gens de Rive-de-Gier et des environs se sont fait inscrire chez les syndics, MM. Desvignes et Rajon.

— On lit dans le *Sémaphore* :

« Le prince de Syracuse, frère du roi des Deux-Siciles, accompagné de cinq personnes de sa suite, est arrivé à Marseille venant de Naples. Ce prince a fait la traversée sur la goélette de S. M. sicilienne le *Crusader*.

« Le brick la *Marie-Antoinette*, construit par M. Ribes, a été lancé à la mer dans la matinée du 15 août. Une foule considérable assistait à ce spectacle intéressant, qui s'est terminé à la satisfaction générale et sans aucun accident.

« Un pêcheur du cap Couronne, auquel quelques savants voudraient restituer le nom de *cap Colonne* qu'il aurait eu à l'époque où un temple païen en décorait l'extrémité occidentale, a fait récemment preuve d'un courage et d'une présence d'esprit qu'on ne saurait trop louer.

« Ce pêcheur, qui se nomme Etienne Ginery, s'était embarqué le soir avec ses deux enfants pour aller tirer les filets qu'il avait, la veille, tendus à quatre kilomètres du rivage. Rien dans la journée n'avait annoncé la tempête qui, au commencement de la nuit, éclata avec une violence extrême. Le danger était devenu imminent. Il y eut pendant un temps assez long une lutte pénible à soutenir entre une mer qui ballottait en tous sens la frêle embarcation d'Etienne Ginery, et le vent faisait tourbillonner les vagues. Cette homme reconnut bientôt l'impossibilité d'atteindre le rivage, et il désespérait de pouvoir sauver ses enfants et se sauver lui-même au moyen de son embarcation que la mer ne tarderait pas à démolir pièce à pièce. Dans cette triste conjoncture, il se décida à tenter un effort surhumain, puisque son bateau était porté avec violence contre les rochers. Saisissant ses enfants de chacune de ses mains, il se jette à l'eau, et, à l'aide de ses pieds, il essaya de nager vers la terre. Ses mains tendues soutenaient ses deux enfants au-dessus de l'eau, et dans cette pénible situation, il déploya une vigueur extraordinaire, accrue par le sentiment du danger que ses enfants couraient. Une fois ses forces ne purent lutter contre l'impétuosité des vagues qui l'entraînèrent au fond de la mer; mais il parvint à revenir au-dessus et à ramener ses deux fils, dont l'un avait le visage meurtri et ensanglanté.

« Après deux heures d'une lutte désespérée, cet homme put prendre terre et déposer son double et précieux fardeau sur le rivage. La tempête avait détruit son bateau et emporté ses filets. »

### Nouvelles étrangères.

SERBIE.

On écrit de Belgrade, le 1<sup>er</sup> août : « Wutsitsch et Petroniewitsch se sont enfin décidés à quitter la Serbie. Pour le 8 de ce mois il a été convoqué à Belgrade une assemblée des notables et des anciens de la nation; on leur exposera, en présence de Hafsiz-Pacha, de M. de Lieven et de Watschenko, les raisons qui ont nécessité l'éloignement de ces deux primats. Le même jour, Wutsitsch et Petroniewitsch partiront pour Widdin, que la Porte leur assigne pour séjour. »

MEXIQUE.

Le général Scutmanat, gouverneur de la province de Tabasco, s'est révolté contre le gouvernement mexicain, et, à la tête de 600 hommes, il se prépare à repousser le général Ampadia, envoyé contre lui. Les forces de Scutmanat augmentent chaque jour, et on croit que la plus grande partie des indépendants d'Yucatan se joindront à lui, parce qu'ils ne sont pas satisfaits du traité de paix qui va se conclure entre leur pays et le Mexique.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M<sup>e</sup> Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 1.

VENTES JUDICIAIRES.

(2<sup>e</sup> PUBLICATION.)

Le jeudi trente-un août 1843, à dix heures du matin, sur les lieux où elles se trouvent, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères et au comptant de quatre petites constructions mobiles contiguës, formant hangars et maisons d'habitation, construites en pans de bois, briques et planches.

La principale de ces constructions se compose de cave, rez-de-chaussée et premier étage; sa façade principale est sur le cours Bourbon, où elle porte le numéro 90.

Les autres constructions sont à la suite et sur le derrière de celle qui vient d'être décrite. Toutes ces constructions sont bâties sur le terrain des hospices civils de Lyon et saisis. (4131)

Même étude.

Le lundi vingt-un août 1843, à dix heures du matin, dans le domicile du sieur Bourdareau, cabaretier, demeurant à Lyon, rue d'Enghien, n. 12, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers garnissant le domicile dudit sieur Bourdareau et saisis à son préjudice, lesquels objets consistent en tables, quinquet à deux branches, glace, tabourets, garde-manger, lit garni, poêle à four et ses cornets, rayonnages, porte-bouteilles, chaises, baignons, entonnoir, bouteilles et cruches à bière vides, verres de différentes grandeurs, etc. (4130)

Même étude.

Le mardi vingt-deux août 1843, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, commode, tables, fauteuils, chaises, canapé, glace, vases à fleurs, rideaux, etc. (4132)

Etude de M<sup>e</sup> Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi vingt-un août mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente par autorité de justice d'effets mobiliers saisis, consistant en commode, table, chaises, mécaniques à dévider, batterie de cuisine, etc. (5680)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> BERLOTY, NOTAIRE A LYON, PLACE DES TERREAUX, 10.

A VENDRE.

UNE ANCIENNE MAISON DE NOUVEAUTÉS bien connue, dans une grande ville de province peu éloignée de Lyon.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Berloty, notaire. (9828)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> BRUYN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE L'HERBERIE.

A vendre de suite.

D'UNE PROPRIÉTÉ Située à la Grotte de la Balme, près de Féglise.

Composée d'une maison bourgeoise et grangère, d'une remise et d'un clos attenant en vignes, luzernière, bois et carrière de pierres, etc. S'adresser audit M<sup>e</sup> Bruyn, notaire. (2075)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n. 10.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION DÉFINITIVE, le 26 septembre 1843, à midi, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE A SAINTE-FOY-LEZ-LYON,

Composée de maison bourgeoise et habitation de granger avec ses dépendances. Elle est cultivée en prés, luzernières, jeunes vignes, jardin, salle d'ombrage, grand nombre d'arbres fruitiers et espaliers, le tout en bon état et de bon rapport. Elle est d'une contenance de deux hectares huit ares environ. Il y a quatre prises d'eau.

S'adresser, pour les renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Laval, notaire, ou, sur les lieux, à M. Sigaud, le propriétaire. (2180)

MÊME ÉTUDE.

On demande à emprunter par hypothèque sur des immeubles dans Lyon ou le département du Rhône, diverses sommes de 4, 5, 10 et 14,000 francs. (9870)

A vendre.

UN FONDS D'HOTEL, EN FACE DES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE, tout restauré à neuf.

Il contient vingt chambres, vingt-neuf lits, deux salles à manger; le tout en très-bon état. Il y a deux entrées. S'adresser chez M. Péguet, avoué, rue de la Monnaie, 14, à Lyon. (2180)

A vendre pour cause de décès.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé et décoré à neuf.

Situé grande rue de la Guillotière, On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour les renseignements, à M. Magnin, fabricant d'huile, grande rue de la Guillotière, n. 85. (15)

A AFFERMER.

UNE BRASSERIE, Dans un chef-lieu de département (Privas), AVEC DES GARANTIES.

Le propriétaire laisserait la mise de fonds qui y est déjà affectée, et pourrait même s'associer. S'adresser à M. Chamarrand, à Privas (Ardèche). (11)

A VENDRE.

LES MOULINS

Situés sur les communes de Ghimilin et d'Aoste (Isère),

COMPOSÉS :

1° D'un bâtiment consistant en grange, écurie, magasin à blé;

2° D'un second bâtiment où se trouvent deux moulins;

3° D'un troisième bâtiment dans lequel sont établis un piloir et un battoir;

4° D'un quatrième bâtiment neuf, construit pour établir de nouveaux moulins, le tout avec aisances et dépendances, jardin et rutoir, de la contenance de 17 ares 80 centiares;

5° Puis de 1 hectare 45 ares 70 centiares de pré;

6° Et de 2 hectares 85 ares 20 centiares de terres labourables.

Ce qui porte l'ensemble de cette propriété à 4 hectares 48 ares 70 centiares.

Ces moulins, agréablement placés sur la grande route d'Aoste aux Abrets, sont loués par bail au prix de 1,520 f. et paient 108 f. d'impôt.

Les bâtiments, généralement en bon état, sont assurés par la compagnie du Phénix. S'adresser, pour voir les lieux, au fermier Deteytremoz, à Ghimilin;

Et pour connaître les titres et les conditions de la vente, à M<sup>e</sup> Méraud, notaire à Aoste; à M. Bouffier, négociant à Montferrat, et à MM. les gérants de la liquidation Ch. Durand et fils et C<sup>e</sup>, à Grenoble. (3)

AVIS AUX CAPITALISTES.

A VENDRE A L'AMIABLE, ensemble ou séparément.

CINQ MAISONS

SITUÉES A DIJON (COTE-D'OR).

Les deux premières, admirablement placées pour le commerce aux angles du marché, rapportent, l'une 700 fr., et l'autre 900 fr.

Les trois autres, situées rue Quantin, sont louées en garni et rapportent 4,000 fr.

On donnera toutes facilités désirables pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, chez M. Ricourt, bottier, rue des Célestins, n. 9, et à Dijon, à M<sup>e</sup> Mugnier, notaire, rue Proudhon, n. 22, ou à M<sup>me</sup> Marchand, rue Adebart, n. 24. (2078)

A vendre de suite.

un café bien achalandé auquel on pourrait joindre un restaurant. Il est situé dans le centre de la ville. S'adresser place des Carmes, n. 4, au 2<sup>e</sup>, ou rue Buisson, n. 15, chez M. Courtois. (16)

AVIS.

UN OUVRIER APPRÊTEUR, âgé de vingt-huit ans, connaissant parfaitement son état, désirerait trouver une place pour aller en Suisse. Il donnera les renseignements les plus satisfaisants.

S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>.

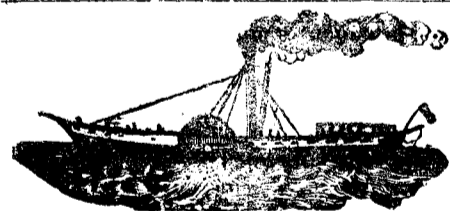
A vendre. — UN BON FONDS DE PATISSIER bien achalandé.

Grand nombre de propriétés et fonds de commerce. (19)

AVIS.

Le sieur FIGARD, fondateur de l'entreprise du Nettoyement particulier ayant pour titre COMPAGNIE LYONNAISE DU BALAYAGE, étant redevenu propriétaire de ladite entreprise, qui lui a été adjugée le 17 courant par une vente judiciaire reçue par M<sup>e</sup> Michoud, notaire à Lyon, à l'honneur de prévenir MM. les abonnés qu'il ne négligera rien pour continuer à mériter toute leur confiance.

Les bureaux sont toujours provisoirement place de la Platière, n. 2. (15)



NOUVEAU SERVICE

DE LYON A GENÈVE

PAR BATEAUX A VAPEUR JUSQU'À SÉYSSSEL.

PRIX DES PLACES :

Premières, 15 fr. — Secondes, 12 fr. Bureaux : cours d'Herbouville, n. 4. (7520)

POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (3217-6317)

DU 11 AU 20 AOUT INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MAGON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à CINQ heures 1/2 du matin. (7143)

A louer pour la Saint-Jean 1844.

grand et beau magasin à deux arcs et arrière-magasin sur la cour qui est très-clair.

S'adresser quai de Retz, 49, au 3<sup>e</sup>. (20)

SERVICE DU CAMP.

Départs toute la journée, de demi-heure en demi-heure, place Bellecour, n. 16, à la station des Omnibus du Midi. (12)

ARÈNE FRANÇAISE,

Aux Brotteaux, cours Lafayette, à l'angle de la rue de Saxe.

Troisième et dernière représentation donnée au bénéfice de l'INCOMPARABLE CARITOUS, venant des Arènes de Nîmes, qui fera la partie contre le sieur Claude B\*\*\*, de Givors, rival du célèbre Mazard. Le sieur CARITOUS a bien voulu donner cette dernière représentation pour remercier le public lyonnais et lui prouver toute sa reconnaissance. Pour éviter la foule, les bureaux seront ouverts à trois heures et demie, et l'on commencera à quatre heures et demie, vu la longueur du spectacle. (17)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 19 c. p. 0/0 à 54 ans; de 9 fr. 28 c. à 59 ans; de 10 fr. 16 c. à 63 ans; de 11 fr. 20 c. à 67 ans; de 12 fr. à 70 ans; de 13 fr. 31 c. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7602)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

PRIX : 3 FRANCS LA BOITE.

PLUS DE MAL DE MER!

Plus de Nausées en Voiture!!!

PRIX : 3 FRANCS LA BOITE.

Advertisement for BONBONS DE MALTE. Includes text: 'A Paris, chez l'inventeur, rue Richelieu...', 'Approuvés par les membres de plusieurs sociétés savantes.', 'Recommandés par deux années d'expérience.' and 'Dépôt à Lyon, chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, n. 16.'

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7148)

PHARMACIE LARDET,

Place de la Préfecture, n. 16, à Lyon.

Dépôt général de toutes les Spécialités brevetées de Paris.

Instruments en caoutchouc, Appareils pour l'allaitement, Clyso-pompes, Clysoirs, Urinaux, Bandages et Cornets acoustiques de tous les systèmes. — Eaux minérales et artificielles de la France et de l'étranger. Expéditions et remises d'usage pour les demandes en gros. (8484)

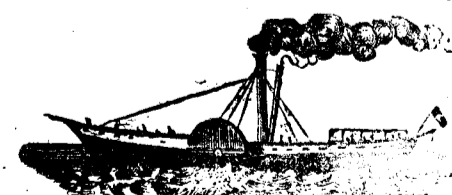
CONSULTATIONS

GRATUITES POUR LES OUVRIERS

SUR LES MALADIES SECRÈTES.

Guérison en peu de jours des ÉCOULEMENTS les plus anciens.

Ces consultations n'ont lieu que de dix à trois heures, rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 3<sup>e</sup>. (8737)



DERNIÈRE PROMENADE

A LA GROTTTE DE LA BALME ET AU SAULT. DIMANCHE 20 AOUT.

Départ à cinq heures du matin.

Retour à Lyon à sept heures du soir. Prix du voyage: 5 fr.

En cas de mauvais temps, la Promenade n'aura pas lieu. Bureaux : cours d'Herbouville, n. 4. (7518)

SEUL DÉPÔT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7,

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7098)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acréte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABON. (8778)

A DATER DU 11 AOUT,

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours pairs à 5 heures 1/2 du matin. (7310)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.